

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU *ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON* et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Thierry VANDAELE

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	26
Votants	28

DCM n°025/2023 - 3.5.10

Travaux de rénovation de l'éclairage public (rue de la Ville Jolie, centres-bourgs de Bonnoeuvre et de Vritz) - estimations financières - signature

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Le syndicat Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE 44) réalise la maîtrise d'ouvrage et finance en partie les travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux pour le compte des communes de Loire-Atlantique qui y sont affiliées.

Compte-tenu de la vétusté du parc d'éclairage public sur certains secteurs de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, les services dudit syndicat ont été sollicités pour étudier le coût de rénovation de l'éclairage public sur trois zones identifiées comme prioritaires, notamment lors des échanges relatifs à la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement. Ces trois secteurs sont les suivants :

- la rue de la Ville Jolie,
- le centre-bourg de Bonnoeuvre,
- le centre-bourg de Vritz.

Le 14 décembre 2022, les services du syndicat TE 44 ont adressé les estimations financières suivantes :

Secteur	Travaux	Montant estimatif HT des travaux	Participation communale estimative TTC
Rue de la Ville jolie	Remplacement de câbles souterrains (réalisation d'une tranchée ou fourreau) Remplacement des mâts et lanternes	128 933,99 euros	77 360,39 euros
Centre-bourg de Bonnoeuvre	Remplacement du câble aérien et d'une partie de câble souterrain (réalisation d'une tranchée ou fourreau) Remplacement de quatre lanternes	52 268,40 euros	31 361,04 euros
Centre -bourg de Vritz	Remplacement de câbles souterrains (réalisation d'une tranchée ou fourreau) Remplacement des mâts et lanternes	32 580,78 euros	19 548,47 euros

Monsieur VALLÉE demande que tous les montants soient indiqués en toutes taxes comprises (TTC). Il est répondu que cela ne serait pas conforme à la proposition transmise par le syndicat TE 44.

Madame RICHARD demande dans quel délai ces travaux seraient réalisés. Il est répondu courant d'année 2023.

Madame PETITRENAUD demande qui a identifié ces secteurs. Monsieur le Maire répond que, lorsque ces trois secteurs ont été priorisés, le secteur du Moulin Foulon fonctionnait. Il rappelle que cette priorisation a été envisagée en fin d'année 2021. Il ajoute que, s'il est décidé de ne pas réaliser les travaux en centre-bourg de Vritz, cela ne permettrait pas de réaliser les travaux sur le secteur du Moulin Foulon en l'absence d'étude réalisée par le syndicat TE 44. Monsieur ÉVAIN rappelle que l'éclairage public ne fonctionne pas dans ce secteur depuis plus d'un an. Madame PETITRENAUD demande qu'il soit procédé à une réparation provisoire sur ce secteur en attendant une réfection ultérieure.

Considérant l'absence d'investissement réalisé en 2022 en vue de la rénovation du parc d'éclairage public de la commune en raison de l'absence de proposition transmise par le syndicat TE 44,

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la commission communale aménagement du territoire réunis le 12 janvier 2023 concernant les travaux envisagés rue de la Ville jolie et dans le centre-bourg de Bonnoeuvre,

Considérant l'avis défavorable émis par les membres de la commission communale aménagement du territoire réunis le 12 janvier 2023 concernant les travaux envisagés dans le centre-bourg de Vritz,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-six votes pour dont deux pouvoirs, un vote contre (Monsieur ÉVAIN) et une abstention (Madame PETITRENAUD) :

- **PREND ACTE** des estimations financières remises par le syndicat TE 44 pour les projets de rénovation de l'éclairage public de la rue de la Ville Jolie ainsi que des centres-bourgs de Bonnoeuvre et de Vritz ;
- **AUTORISE** le lancement des études d'exécution pour ces projets de rénovation de l'éclairage public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord de lancement de l'étude d'exécution pour chacun de ces trois projets ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits en section d'investissement du budget primitif 2023 de la commune.

Délibération publiée le 26 janvier 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Thierry VANDAELE**



Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
ID : 044-200078079-20230117-DCM025_2023-DE

